



Achat maison sans permis de construire ?

Par **maud**, le **10/01/2011** à **20:45**

Bonjour, nous avons un projet immobilier pour une maison + terrain. la maison a été construite dans les années 70 sans permis de construire, après avoir vu avec la mairie la maison figure bien au cadastre, par contre en cas de sinistre (cause naturelle ou incendie) nous ne pourrions pas reconstruire à l'identique. La mairie nous a confirmé que la maison ne peut pas être détruite car il y a prescription. Voici les questions que nous nous posons sur notre projet immobilier :
- quels sont les risques d'acheter une maison sans pc ?
- dans l'avenir cette maison aura-t-elle de la valeur ? ou pas du tout car impossible d'obtenir un pc de régularisation ou d'agrandir ?
- y a-t-il des risques d'expulsion (si projet immobilier d'un promoteur ...) ?
merci à ceux qui répondront à nos questions

Par **mimi493**, le **11/01/2011** à **01:37**

[citation] par contre en cas de sinistre (cause naturelle ou incendie) nous ne pourrions pas reconstruire à l'identique [/citation]
vous ne pouvez pas reconstruire du tout et vous retrouver avec un terrain non constructible. ça ne vous paraît pas déjà un risque ?